



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

N° 2023-017

AFFAIRES GENERALES – Modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 6 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Eric DODET, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Jean-Luc FOURNIER, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU.

En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Raymond DOUARE, Sébastien GALERON.

Pouvoirs :

Isabelle BRIARD à Frédéric CUILLERIER
Sylvie CLERC à Christiane BRESSION
Raymond DOUARE à Eric DODET
Sébastien GALERON à Dominique RENAULT

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF



Vu les articles L.2121-21, L.2122-7, L.2122-8, L.5211-1 et L.5211-2 Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021-197 du Conseil communautaire en date du 18 novembre 2021 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) ;

Vu la délibération n°2022-226 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 relative à l'intégration de nouveaux équipements d'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence « Lecture publique » ;

Vu les statuts modifiés de la CCTVL ;

Considérant que la CCTVL a en charge la gestion et le fonctionnement de plusieurs équipements d'intérêt communautaire, qui autour de la Médiathèque La Pléiade, tête du Réseau Balgentien de la Lecture Publique (constitué des bibliothèques satellites de Baule, Lailly-en-Val et de Messas) et des Médiathèques Simone Veil de Beauce la Romaine et L'Envolée d'Epieds-en-Beauce et du point lecture de Charsonville, fondent le réseau intercommunal de lecture publique ;

Considérant que les communes de Mareau-aux-prés et de Cléry-Saint-André ont délibéré pour solliciter leur intégration au réseau intercommunal de lecture publique à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'APPROUVER les statuts de la Communautés de Communes des Terres du Val de Loire annexés, issus des modifications apportées comme suit :

« Gestion et fonctionnement d'un réseau de lecture publique d'intérêt communautaire permettant la mise à disposition de documents et leur utilisation aux meilleures conditions par tous les habitants des communes de Baule, Beaugency, Cravant, Lailly-en-Val, Messas, Tavers, Villorceau ;

Entretien et fonctionnement des bibliothèques d'intérêt communautaire de Beauce-la-Romaine, d'Epieds-en-Beauce, de Cléry-Saint-André et de Mareau-aux-Prés ».

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout acte ou document afférent.

ADOPTÉ À LA MAJORITE

19 POUR : Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Jean-Luc FOURNIER, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Raymond DOUARE, Sébastien GALERON.

2 ABSTENTIONS : Eric DODET, Raymond DOUARE

N° 2023-017
AFFAIRES GENERALES – Modification des statuts de la Communauté de Commune

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 045-214502692-20230306-2023_017-DE

Bessey
Levallois

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **14 MARS 2023**

Le Maire



Frédéric GUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **14 MARS 2023**
Et de l'affichage le **14 MARS 2023**
Pour le Maire,
La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.